

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2013

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, SCHWOEHRER Martine, et MM. SIMLER Henri, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice, LAUFFENBURGER Mathieu, GASCHY Christophe, BRAUN Laurent**
Absents excusés : **.../...**
Secrétaire de séance : **Laurence BOUILLE**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2013

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27/05/2013.

2. RESTRUCTURATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

M. le Maire rappelle la présentation du projet de restructuration de la salle socioculturelle (délibération) du 27/05/2013, dans laquelle il faisait état des avancées du projet.

Depuis cette séance, l'Association Culture Sports et Loisirs s'est réunie en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle était convié M. le Maire afin de présenter le projet de restructuration et de mise aux normes (esquisses, estimatif...).

Au cours de cette A.G., l'ACSL a été amenée à se prononcer sur plusieurs points. Tout d'abord, est-elle prête à céder le bâtiment de la salle gracieusement à la Commune, pour des raisons pratiques (gestion des travaux). Ensuite, souhaite-t-elle continuer la gestion de la nouvelle salle après rénovation afin de pérenniser ses activités. Enfin est-elle toujours prête à participer financièrement aux travaux de restructurations.

Après débat, les membres de l'ACSL ont été unanimes pour céder gracieusement le bâtiment (les murs) à la Commune et poursuivre le mode de gestion actuel pour la nouvelle salle. Il a également été convenu qu'elle participera financièrement au projet. M. GASCHY Jean, Président de l'ACSL, a transmis un courrier confirmant ces propos (ci-joint à la délibération).

M. le Maire explique que le bail actuel entre la Commune et l'ACSL, est valable jusqu'en 2015. Au vu des travaux à réaliser et de la durée de ces derniers (jusqu'en 2014/2015), il propose, dans ce laps de temps, de préparer un bail, avec l'ACSL, qui définira précisément les droits et les obligations de chaque partie. Il suggère l'établissement d'un bail trentenaire passé devant un notaire. Il conviendra aussi pour la Commune et l'ACSL de souscrire les assurances adaptées à cette nouvelle situation.

M. le Maire précise bien que la Commune ne récupérerait que le bâtiment (murs de la salle), le mobilier resterait quant à lui propriété de l'ACSL. Par la suite, la salle pourra être louée dans les conditions définies dans le bail, en prévoyant la gratuité pour la Commune et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Après ces explications, il présente la situation financière de la Commune au premier semestre 2013 ainsi que le plan de financement prévisionnel dont le montant s'élève à 672 400 € HT. Contact a été pris avec M. GENDRE Rémy au Conseil Régional afin de faire le point notamment sur les travaux susceptibles d'être éligibles à une aide.

Plusieurs autres points sont soulevés, notamment la nécessité d'aménager le parking et un stationnement pour les personnes handicapées, prévoir des variantes pour les murs mobiles à l'intérieur de la salle... Tous ces points seront à nouveau abordés lors d'une commission de travaux. Enfin, le Maire propose de réaliser, dans la mesure du possible, plusieurs travaux en régie dans un souci d'économie (gros œuvre sous-sol scène, isolation intérieure...).

Enfin, conformément à l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lorsque le Maire est intéressé par un projet, dans ce cas comme mandataire de la commune, et qu'il dépose une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal doit être saisi afin qu'un de ses membres soit désigné pour les actes d'instruction et la délivrance (ou le refus) de ladite autorisation d'urbanisme. Cette pratique a pour objectif de garantir l'impartialité de l'instruction et de la délivrance de la décision. Il est donc proposé de désigner Henri SIMLER, Adjoint au Maire.

Après débat et présentation des différents points, M. le Maire propose d'accepter la cession de l'ACSL des murs de la salle et d'accepter de lui confier la gestion. De plus, il demande de lui permettre d'engager toutes les démarches nécessaires et afférentes au projet.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** le bien immobilier (les murs) dit salle socioculturelle cédée par l'ACSL;
- **ACCEPTÉ** de confier la gestion après rénovation de la salle à l'ACSL;
- **AUTORISE** le Maire à préparer et signer un nouveau bail entre la Commune et l'ACSL, et de recourir à un notaire après les travaux de restructuration ;
- **APPROUVE** les travaux de restructuration et de mises aux normes de la salle ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **CHARGE** le Maire de demander toutes les aides susceptibles d'être versées dans le cadre de ces travaux;
- **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire ;
- **DESIGNE** Henri SIMLER, Adjoint au Maire pour les actes d'instruction et la délivrance du permis de construire conformément à l'article L 422-7 du code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** le Maire de faire appel à des bureaux d'études pour les missions SPS, le contrôle technique, l'étude béton, l'étude bois et les études thermiques ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer les marchés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les offres qui seront retenues ;

3. NOMINATION NOUVELLE VOIE

Suite à la séance du 27/05/2013, il convient de nommer la voie située à l'embranchement de la rue du Pont (PAE lieudit Brueckelbreit).

Plusieurs suggestions sont faites : rue de Rorschwihr, rue du Ruisseau, rue Quellgraben.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de nommer cette voie rue Quellgraben;

ADOpte A L'UNANIMITE

4. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Ancien ordinateur de la mairie

Le Maire explique que l'ancien ordinateur de la mairie n'est plus utilisé mais reste en état de marche. Il est proposé de mettre un article sur la prochaine note d'information. Les personnes intéressées devront faire une offre en mairie.

b) Réunion publique

Suite à l'approbation du projet de rénovation de la salle, le Maire souhaite organiser une réunion publique pour présenter les travaux et l'estimation financière. Elle aura lieu le jeudi 04 juillet 2013 à 20h30 à la salle. Un article figurera sur la prochaine note d'information.

c) Travaux rue du Pont

Suite au Programme d'Aménagement d'Ensemble et l'élargissement de la rue Quellgraben, il est nécessaire de réaliser quelques travaux de maçonnerie (rehaussement d'un mur chez M. et Mme NOTH). Les conseillers municipaux ont été sollicités pour cette tâche. Des demi-journées

de travail sont prévues les 25 et 27 juin, d'autres dates sont à convenir en fonction de l'avancement des travaux. Par ailleurs, ERDF est également prêt à intervenir.

d) Sortie du Conseil Municipal

Christophe GASCHY, propose d'organiser la sortie annuelle des conseillers. Elle aura lieu probablement courant octobre. Des idées de sorties seront présentées à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 15 minutes.